



CANICULE EN ENTREPRISE : QUELS LEVIERS D'ANTICIPATION ET D'ACTION POUR LES RH ?

Les épisodes de chaleur intense s'installent durablement dans le paysage climatique français. Selon Météo-France, d'ici 2100, les vagues de chaleur dans l'Hexagone pourraient durer jusqu'à deux mois consécutifs¹ ; pour les entreprises, la canicule n'est ainsi plus un aléa ponctuel mais un risque structurel qui affecte directement la santé des salariés et l'organisation du travail. Dans ce contexte, les directions des ressources humaines doivent repenser leurs dispositifs de prévention. Décryptage opérationnel des bonnes pratiques à mettre en œuvre, à travers le retour d'expérience de Carine Piquet, directrice Santé, Sécurité et Environnement du groupe Colas (filiale du groupe Bouygues, acteur majeur de la construction, de l'entretien des infrastructures de transport et des aménagements urbains).

UN RISQUE AUX EFFETS MULTIPLES SUR LE TRAVAIL

Les fortes chaleurs agissent à plusieurs niveaux – physique, cognitif et organisationnel – en particulier pour les salariés exposés. Fatigue, déshydratation, troubles du sommeil... autant de **facteurs qui fragilisent la santé des équipes et augmentent les risques d'accident**.

L'INRS² alerte notamment sur la baisse de vigilance induite par la montée du mercure. Un constat partagé sur le terrain : en situation de canicule, comme l'explique Carine Piquet, directrice Santé, Sécurité et Environnement du groupe de travaux publics Colas, « *La prévention canicule et les enjeux de sécurité sont complètement imbriqués. La chaleur accentue la fatigue, ce qui entraîne une baisse de vigilance ainsi qu'une diminution des capacités de réaction et d'analyse des risques.* »

Si les métiers en extérieur sont les plus exposés, aucun secteur n'est totalement épargné. **La chaleur devient un facteur global de désorganisation du travail.**

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR STRUCTURER L'ACTION

Face à ces enjeux, le cadre légal s'est renforcé. Un arrêté en date du 27 mai 2025³ s'appuie désormais sur les niveaux de vigilance définis par Météo-France pour encadrer la gestion des épisodes de chaleur.

Quatre niveaux (veille, avertissement, alerte, mobilisation maximale) permettent de graduer les réponses. Cette approche progressive est essentielle pour structurer les décisions et éviter les réactions tardives.

Dans les organisations les plus matures, cette logique se traduit par une montée en puissance des dispositifs. « *Plus le niveau de canicule augmente, plus la coordination et la cohérence des décisions sont importantes* », observe Carine Piquet.

1 [Changement climatique : quel impact sur les vagues de chaleur ?](#) – Météo-France

2 [Travail à la chaleur](#) – INRS

3 [Arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo-France](#) – Legifrance

ANTICIPER... SANS POUVOIR POUR AUTANT TOUT PLANIFIER

Si la prévention est indispensable, elle se heurte à une limite majeure : l'imprévisibilité des épisodes de chaleur. Comme le rappelle la directrice Santé, Sécurité et Environnement du groupe Colas, « on ne sait pas s'ils auront lieu du 5 au 7 juin ou du 3 au 4 août... ». Une incertitude qui rend difficile une planification fine des activités.

Les entreprises doivent donc privilégier des organisations agiles, capables de s'adapter rapidement. **En pratique, cela passe par des rappels réguliers des consignes en amont de l'été et par des dispositifs activables en temps réel.**

DES MESURES CONCRÈTES MAIS INTERDÉPENDANTES

Sur le terrain, la prévention repose sur une combinaison de leviers.

L'adaptation de l'organisation du travail constitue un premier niveau d'action : planifier les tâches les plus physiques aux heures les plus fraîches, organiser des rotations ou aménager les horaires. Mais ces solutions ne sont pas toujours suffisantes. « *Décaler les horaires, c'est mieux – mais ce n'est pas la solution idéale dans l'absolu* », nuance Carine Piquet, mentionnant, par exemple, la difficulté de commencer à travailler à 6 h du matin après un sommeil perturbé par la chaleur.

Les mesures matérielles sont également essentielles : accès à l'eau, zones d'ombre, équipements adaptés. L'INRS insiste sur l'importance d'une hydratation régulière et de pauses fréquentes.

Enfin, la sensibilisation des équipes joue un rôle déterminant. Briefings quotidiens, relais terrain, implication des collaborateurs : la prévention doit être partagée⁴. « *Il n'y a pas une solution unique : c'est un mix de mesures technico-organisationnelles* », résume Carine Piquet.

LE MANAGER DE PROXIMITÉ, PIVOT DE LA PRÉVENTION

Au cœur du dispositif, il assure la mise en œuvre des mesures sur le terrain. Il adapte l'organisation, repère les signaux faibles et fait remonter les alertes. Son action s'inscrit dans un cadre structuré. Lorsque l'épisode caniculaire s'intensifie, certaines décisions sont progressivement centralisées afin d'assurer une réponse cohérente sur l'ensemble du territoire. Cet équilibre entre initiatives locales et pilotage global est essentiel pour éviter les disparités de traitement.

Reste une difficulté majeure : **concilier prévention et contraintes opérationnelles**. Respect des délais, engagements clients, pression économique... les arbitrages s'avèrent quelquefois complexes.

« *Cela peut mettre en péril la capacité à délivrer* », reconnaît Carine Piquet, avant de rappeler que ces considérations « *arrivent après la prise en compte de la santé des collaborateurs* ». Dans les situations les plus critiques, certaines entreprises peuvent même aller jusqu'à arrêter temporairement leur activité, parce que la sécurité primera toujours sur la production.

VERS UNE NOUVELLE CULTURE DE LA PRÉVENTION ?

À mesure que les épisodes de chaleur se multiplient, la canicule s'inscrit durablement dans les politiques de santé au travail. Elle oblige les entreprises à développer une culture de prévention plus réactive, plus collective et plus intégrée.

Pour les RH, l'enjeu est désormais clair : **transformer des consignes ponctuelles en réflexes durables, capables de protéger les salariés dans un environnement climatique de plus en plus contraint.**



• ZOOM SUR •

CANICULE : LA CHECK-LIST RH À ACTIVER

Avant l'été

- > Informer et sensibiliser managers et salariés
- > Vérifier les équipements (eau, zones d'ombre, EPI adaptés, climatisation)
- > Formaliser les procédures selon les niveaux d'alerte

Dès les premières chaleurs

- > Adapter les horaires et les tâches
- > Augmenter les pauses et les temps de récupération
- > Surveiller les signes de fatigue ou de malaise

En cas d'alerte canicule

- > Mettre en place des points quotidiens de coordination
- > Centraliser les décisions au bon niveau
- > Réduire ou suspendre les activités à risque
- > Assurer une communication continue auprès des équipes

⁴ [Canicule et santé au travail : prévenir les risques en entreprise et protéger les équipes](#) — Anact

Nos coordonnées

02 36 56 00 00

commercial@collecteam.fr

 collecteam



www.collecteam.fr

Collecteam, SA au capital de 7 005 000 euros, immatriculée au RCS d'Orléans, 422 092 817, 13 rue de Croquechâtaigne 45380 La Chapelle St Mesmin, contact@collecteam.fr, 02 36 56 00 00. Société de courtage d'assurance, régie par l'article L.521-2-II-1°, b du Code des assurances, n° ORIAS : 07005898 (liste des partenaires assureurs sur notre site internet). Réclamations : reclamation@collecteam.fr. La médiation de l'assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09. Pour l'exercice de son activité de distribution d'assurance, Collecteam est rémunérée sur la base de commissions. Conformément au règlement UE 2016/679 (RGPD) Collecteam agit en qualité de responsable de traitement pour la collecte et le traitement de vos données personnelles. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation de traitement, de portabilité et de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au DPO de Collecteam à l'adresse : dpo@collecteam.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : cnil.fr/fr/cnil-direct

